



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MARLES-LES-MINES

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 28 AVRIL 2025



Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de MARLES-LES-MINES, le lundi 28 avril 2025, à 14 heures 00, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 23 avril 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présent(e)s à l'appel : Mme DERUELLE Karine, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, Mme LERICHE-CRETON Martine, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, Mme DELPLACE Irène, M. CADET Alain, M. THERETZ Christian.

Étaient absent(e)s représenté(e)s : Mme MASSEMIN Arielle (pouvoir donné à Mme DERUELLE Karine).

Étaient absent(e)s non représenté(e)s : Mme BACHELET Véronique, Mme VANNECKE Aurélie, M. SZCZEPANIAK Henri, M. BART Jean-Pierre.

Soit 8 présents, 5 absents excusés, dont 1 procurations, soit 9 votants. Madame la Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame GOZET-KONIECZNY Annette, est désignée secrétaire de séance. Le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 07 avril 2025 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 28.04.25.02.
PUBLIÉE LE 29 AVRIL 2025

DU 28 AVRIL 2025

OBJET : AIDE ÉNERGIE ANNUELLE

Madame la Présidente expose qu'il y a lieu de déterminer les conditions d'attribution et le barème de l'aide énergie annuelle et propose les dispositions suivantes :

Conditions : Déposer la demande d'aide pour le 28 novembre 2025

Ressources retenues :

- L'ensemble des ressources du foyer (RSA, AAH, retraite, indemnités pôle emploi, indemnités sécurité sociale, pension alimentaire...)
- Prestations familiales sauf celles qui relèvent de la prestation handicap de l'enfant mineur (AES...)
- Prestations logement
- Les ressources des enfants majeurs ou autres personnes (y compris adultes handicapés), hébergés au domicile seront prises en compte pour le tiers du montant

Charges retenues : Montant du loyer à charge

Barème d'attribution : Basé sur le montant au 1^{er} avril 2025 de l'Allocation aux Adultes Handicapés majoré de 77 euros par personne supplémentaire, à savoir :

- Pour une personne :	1.033,32 €	- Pour deux personnes :	1.110,32 €
- Pour trois personnes :	1.187,32 €	- Pour quatre personnes :	1.264,32 €
- Pour cinq personnes :	1.341,32 €		

Aide attribuée :

- 204 euros pour les foyers dont le montant des ressources retenu est inférieur ou égal au barème
- 114 euros pour les foyers dont le montant des ressources ne dépasse pas de plus de 153 euros le barème
- Rejet pour les foyers dont le montant des ressources retenues est supérieur de plus de 153 euros au barème

Attribution des chèques services énergie : février et mars 2026

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU la délibération n° 07.04.25.04. du 07 avril 2025 relative au vote du budget primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT que le Centre Communal d'Action Sociale anime une action de prévention et de développement social dans la commune ;

CONSIDÉRANT les besoins de la population.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de sa Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les conditions d'attribution et les montants de l'aide énergie annuelle, comme présenté.

La Présidente, soussignée, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil d'administration du CCAS du 28 avril 2025 a été, le 29 avril 2025, publiée sur le site internet de la commune, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente du C.C.A.S.,
Centre Communal
d'Action Sociale
62540 MARLES-LES-MINES
Karine DERUELLE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Marles-les-Mines, le 29 avril 2025

La Présidente du C.C.A.S.,
Karine DERUELLE